

CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SESSION**Mercredi le 22 septembre 2021**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 22 septembre 2021 à 14 heures, par vidéoconférence, formant quorum sous la présidence de la préfète suppléante, Madame Louise Gallant, sont présents, Mesdames les mairesses, Messieurs les maires:

MEMBRES PRÉSENTS	MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1358-2000 Décembre 2020	# VOIX Article 201 Décret constitution	# VOIX Article 202
Paul Germain	Prévost (V)	13 670	3	3
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	17 597	4	4
Janice Bélair-Rolland	Saint-Jérôme (V)	79 838	16	8*
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	17 726	4	4
	Total :	128 831	27	19
MEMBRES ABSENTS				
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	10 367	3	3
	Grand total population:	139 198	30	22

***Formule de calcul**

En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSJ : 79 838 hab. / Pop. MRC : 139 198 = 57,3%
- 57,3% x 14 voix (total autres municipalités) = 8,0, soit : 8 voix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la préfète suppléante, Louise Gallant, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 14 heures.

10322-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y retirant les points 9.1 et 9.3

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL**10323-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 25 AOÛT 2021**

Il est proposé par Mme la mairesse Janice Bélair-Rolland

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 25 août 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE

PRISE DE CONNAISSANCE DES EMBAUCHES

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt de la liste des dernières embauches et des embauches à venir.

PAGIEPS – RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt des recommandations du comité d'analyse dans le cadre du PAGIEPS.

10324-21 AUTORISATION D'OCTROYER UN MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE 2022-2027

CONSIDÉRANT que le contrat de services professionnels pour la confection et le dépôt des rôles triennaux des municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le contrat de services précédent s'élevait, pour la période 2015-2021, à environ 1 200 000\$, mais avec une seule activité de maintien d'inventaire versus cinq maintiens pour les six prochaines années;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publiés sur SEAO du 26 août au 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un soumissionnaire a déposé une offre de services;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement d'octroyer le mandat pour des services professionnels en évaluation foncière 2022-2027 à la firme « LBP Évaluateurs agréés inc. », pour la somme de 2 169 952.04 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

10325-21 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 350-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-19 IMPOSANT UN TARIF POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE À L'ÉGARD D'UNE INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

M. le maire Xavier-Antoine Lalande donne avis de motion qu'il proposera lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 350-21 modifiant le règlement numéro 327-19 imposant un tarif pour le dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'une inscription au rôle d'évaluation foncière.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

10326-21 **DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 350-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-19 IMPOSANT UN TARIF POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE À L'ÉGARD D'UNE INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la résolution numéro 10325-21 le 22 septembre 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement numéro 350-21 modifiant le règlement numéro 327-19 imposant un tarif pour le dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'une inscription au rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement que soit et est adopté, tel que présenté, le projet de règlement numéro 350-21 modifiant le règlement numéro 327-19 imposant un tarif pour le dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'une inscription au rôle d'évaluation foncière.

ADOPTÉE

10327-21 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 348-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 328-19 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la résolution numéro 10309-21 lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord tenue le 25 août 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement numéro 348-21 modifiant le règlement numéro 328-19 sur la gestion contractuelle le 25 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la mairesse Janice Bélair-Rolland

Et résolu unanimement que soit et est adopté, tel que présenté, le règlement numéro 348-21 intitulé « *Règlement numéro. 348-21 modifiant le règlement numéro 328-19 sur la gestion contractuelle.* »

ADOPTÉE

10328-21 **PROJET ROUTE VERTE ET SES LIAISONS**

ATTENDU qu'au printemps 2020, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) invitait, via Connexion Laurentides, les intervenants de la région des Laurentides à déposer des projets à tenure régionale pour la relance économique;

ATTENDU que le projet Route Verte et ses liaisons a reçu favorablement l'appui des MRC de la région des Laurentides. Ainsi une demande de soutien financier a été déposée pour le déploiement et l'amélioration de circuit en lien avec le parc linéaire et la Route Verte;

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut s'est proposée promoteur du projet auprès des MRC de la région des Laurentides en partenariat avec la Corporation du parc linéaire « Le P'tit train du Nord » ;

ATTENDU que le MEI a demandé, à l'été 2021, la révision du projet afin de prioriser les travaux et de réduire l'enveloppe à un maximum de 14 millions de dollars répartie comme suit : 7 millions pour le parc linéaire « Le P'tit train du Nord » et 7 millions partagés entre les 8 MRC de la région des Laurentides;

ATTENDU que la MRC de La Rivière-du-Nord a soumis des projets évalués à environ 2 millions;

ATTENDU que le montage financier reste à compléter avec les différents ministères concernés pour un soutien financier pouvant aller jusqu'à 80% en fonds publics.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement :

QUE la MRC de La Rivière-du-Nord confirme son intérêt pour le dépôt de projets dans le cadre de « Route Verte et ses liaisons »;

QUE la MRC de La Rivière-du-Nord reconnaît la MRC des Pays-d'en-Haut promoteur du projet et l'autorise à poursuivre les démarches auprès des ministères concernés pour confirmer les apports gouvernementaux;

QUE le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord autorise la direction générale à effectuer tous les suivis relatifs à la présente résolution.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

10329-21 **PRÉSENTATION DU REGISTRE DES COMPTES PAYÉS**

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée le 30 août, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

10330-21 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-468

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-468 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin :

- d'agrandir la zone H-2080, d'y abroger les usages « Habitation », d'y permette exclusivement la classe d'usages « Parcs et espaces récréatifs » et afin de modifier la dominance de la zone pour une dominance d'usage « Public »;
- d'agrandir la zone H-2081.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-468 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-468 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

10331-21 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-476

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-476 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin de permettre la classe d'usage « C-10 » dans la zone I-1083.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-476 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-476 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

10332-21 **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0319-002**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0319-002 amendant le règlement numéro 0319-000 sur les PPCMOI, tel que déjà amendé, afin :

- d'agrandir la zone H-2080, d'y abroger les usages « Habitation », d'y permette exclusivement la classe d'usages « Parcs et espaces récréatifs » et afin de modifier la dominance de la zone pour une dominance d'usage « Public »;
- d'agrandir la zone H-2081.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0319-002 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0319-002 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

10333-21 **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-COLOMBAN– RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2021-15**

Attendu que la Ville de Saint-Colomban a adopté le Règlement numéro 3001-2021-15 amendant le règlement numéro 3001 sur le zonage afin de modifier l'article 35.1 relative à la cession de terrain de jeux ou d'espaces naturels

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 3001-2021-15 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Janice Bélair-Rolland

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 3001-2021-15 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10334-21 ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE AU MENTORAT POUR ENTREPRENEURS

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer une entente de partenariat relative au mentorat pour entrepreneurs avec la « Fondation de l'entrepreneurship ».

ADOPTÉE

ORGANISMES APPARENTÉS

Aucun point.

DEMANDES À LA MRC

10335-21 COALITION SANTÉ LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier reçue du Conseil des Préfets et des Élus de la région des Laurentides (CPÉRL) à la Coalition Santé Laurentides.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord autorise une contribution de 2 000\$ à la Coalition Santé Laurentides afin de l'aider à poursuivre les démarches en vue de la modernisation de nos centres hospitaliers, particulièrement l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Conseil des maires prend acte du bordereau de correspondance.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

10336-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement, à 14 heures 04, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Louise Gallant, préfète suppléante

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier